

Avis Financier AMUNDI CREDIT EURO

Les porteurs de parts du FCP (Fonds Commun de Placement) AMUNDI CREDIT EURO (Part I : FR0000446288; Part PM : FR0013433711 ; Part P : FR0010775429) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés de la modification suivante :

L'exercice comptable et la période d'observation pour le calcul de la commission de surperformance vont être alignés. Dorénavant, ils se termineront chaque année le dernier jour de bourse du mois de décembre.

En conséquence, la période d'observation pour le calcul de la commission de surperformance, qui a commencé le 1er juillet 2020 et qui devrait se terminer le 30 juin 2021, sera exceptionnellement prolongée et se terminera le 31 décembre 2021.

Ce changement ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.

Il n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque.

Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) sont disponibles sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.